



Lundi 3 septembre 2007

Temps forts du 20/08/2007 au 31/08/2007 No. 20

20 août

Le TPIY lance son premier e-stage

L'expérience débute ce lundi. Les stagiaires retenus, essentiellement des étudiants travaillant depuis leur pays d'origine, effectueront des recherches ou contribueront à la production de documents d'information publics pour le compte du Service de Communication. La première e-stagiaire est une étudiante de la Faculté de droit de New York (New York, USA).

Répondant à un besoin du Service de Communication, ce programme expérimental a été mis en place par la Section Media/Web/Outreach en conjonction avec la Section des Ressources Humaines, le Bureau des Stages et la Section Juridique du Greffe.

21 août

Un dépliant sur le Tribunal disponible en six langues

Le Service de Communication du Tribunal publie un dépliant en quadrichromie présentant l'organisation et le travail du Tribunal, ainsi que ses accomplissements. La publication retrace également l'histoire de la juridiction et comprend des photographies ainsi qu'une carte.

Ce dépliant est disponible en six langues : albanais, anglais, BCS, français, macédonien et néerlandais.

23 août

Carla Del Ponte nommée Ambassadrice

Le ministère Suisse des Affaires Etrangères annonce que le procureur du TPIY sera l'Ambassadrice de la Confédération en Argentine, à compter de janvier 2008.

27 août

Le procès de D. Milošević touche à sa fin

Le contre-interrogatoire du témoin à décharge Ivica Milosavljević, médecin légiste, marque la fin de la présentation de leurs éléments de preuve par les Parties. Le procès reprendra le mercredi 10 octobre pour les plaidoiries finales.

Le procès de Dragomir Milošević s'est ouvert le 11 janvier 2007.

29 août

Le Procureur Adjoint signa la Première Déclaration de Chautauqua

Le Procureur Adjoint du TPIY, David Tolbert, participe à une conférence sur « Le droit des guerres : passé, présent et avenir », à Chautauqua (Etat de New York, USA). Ayant tous occupé ou occupant des fonctions au sein de cours pénales internationales, les Procureurs réunis signent la Première Déclaration de Chautauqua.

Le texte intégral de la Déclaration est reproduit intégralement ci-dessous, dans une traduction non officielle.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 105 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 105 d'entre elles : cinq ont été acquittées, 51 condamnées (sept sont en attente de transfert, 26 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 56 accusés : 11 sont en appel, trois attendent le jugement d'une Chambre de 1^{ère} instance, 26 sont en procès, 12 sont en phase préliminaire de procès et quatre sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Sefer Halilović, Fatmir Limaj et Isak Musliu (qui ont été acquittés et remis en liberté, mais le Procureur a interjeté appel de ces jugements) ainsi que Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 20 autres individus ont été jugés pour outrage au Tribunal.

LA PREMIÈRE DÉCLARATION DE CHAUTAUQUA

(Traduction non officielle)

La réunion des Procureurs Internationaux, anciens et actifs

Célébrant le centième anniversaire des Règles de La Haye, de 1907 ;
S'inspirant de l'héritage légué par nos collègues de Nuremberg ;
Rappelant les principes de Nuremberg ;
Notant l'importance de la règle de droit dans la lutte contre l'impunité ;
Comprenant le besoin d'une famille de nations unies dans la quête pour la paix ;
Disant que les instruments légaux sont désormais disponibles pour poursuivre ceux qui portent la plus grande responsabilité ;
Conscient de la nécessité de chercher la justice efficacement et effectivement ;
Notant que le droit international humanitaire reste la pierre angulaire du contrôle des conflits armés, internationaux ou nationaux ;
Reconnaissant que la vérité et la justice sont toutes deux à la source d'une paix durable ;
Soulignant que la justice n'est pas un obstacle à la paix, mais au contraire sa plus sûre garantie.

Déclarent solennellement au monde

Que mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes qui troublent la communauté internationale fait partie intégrante de la prévention de nouvelles atrocités.

Qu'il n'est plus question de savoir si les individus sont en faveur ou non de la justice, en termes politiques, moraux ou pratiques ; aujourd'hui, c'est la Loi.

Que le défi pour les Etats et la communauté internationale est de tenir les promesses inscrites dans les lois qu'ils adoptent ; de faire appliquer les décisions de justice ; d'arrêter les inculpés et de les remettre aux juridictions compétentes ; à cet égard :

Ratko Mladić, Radovan Karadžić, Felicien Kabuga, Joseph Kony (chef de l'Armée de Résistance du Seigneur, en Ouganda), Ahmed Arun, ministre Soudanais qui a organisé le système des attaques et des persécutions contre la population civile du Darfour, ainsi que tous ceux qui ne sont pas cités ici mais sont recherchés par la justice internationale, doivent être appréhendés et livrés aux juridictions qui les réclament ;

Que les Etats se souviennent des paroles de Martin Luther King, qui disait que « l'arc de la justice morale est grand mais il est toujours tendu vers la justice » ;

Et que la communauté internationale prenne note des mots de Robert H. Jackson, à Nuremberg :
« *Nous ne sommes capables de libérer nos sociétés de la tyrannie et de la violence des détenteurs du pouvoir contre leurs propres gens que lorsque nous rendons tous les hommes responsables devant la loi* ».

Déclaration signée conjointement par: David M. Crane (Cour Spéciale pour la Sierra Leone), Sir Desmond DeSilva, QC (Cour Spéciale pour la Sierra Leone), Whitney Harris (Tribunal Militaire International, Nuremberg), Hassan Jallow (Tribunal Pénal International pour le Rwanda), Henry King (Tribunal Militaire International, Nuremberg), Luis Moreno-Ocampo (Cour Pénale Internationale) Robert Petit (Chambres Extraordinaires des Cours du Cambodge), Stephen J. Rapp (Cour Spéciale pour la Sierra Leone), et David Tolbert (Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie).

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistantes : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
